

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 5 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	31

Objet de la délibération
FINANCES Participation financière des EPCI – EMC ²
Référence
7_20230512_7.6.2

Date de la convocation
29/11/2023

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
07/12/2023

L'année deux mille vingt-trois, le 5 décembre à 15 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

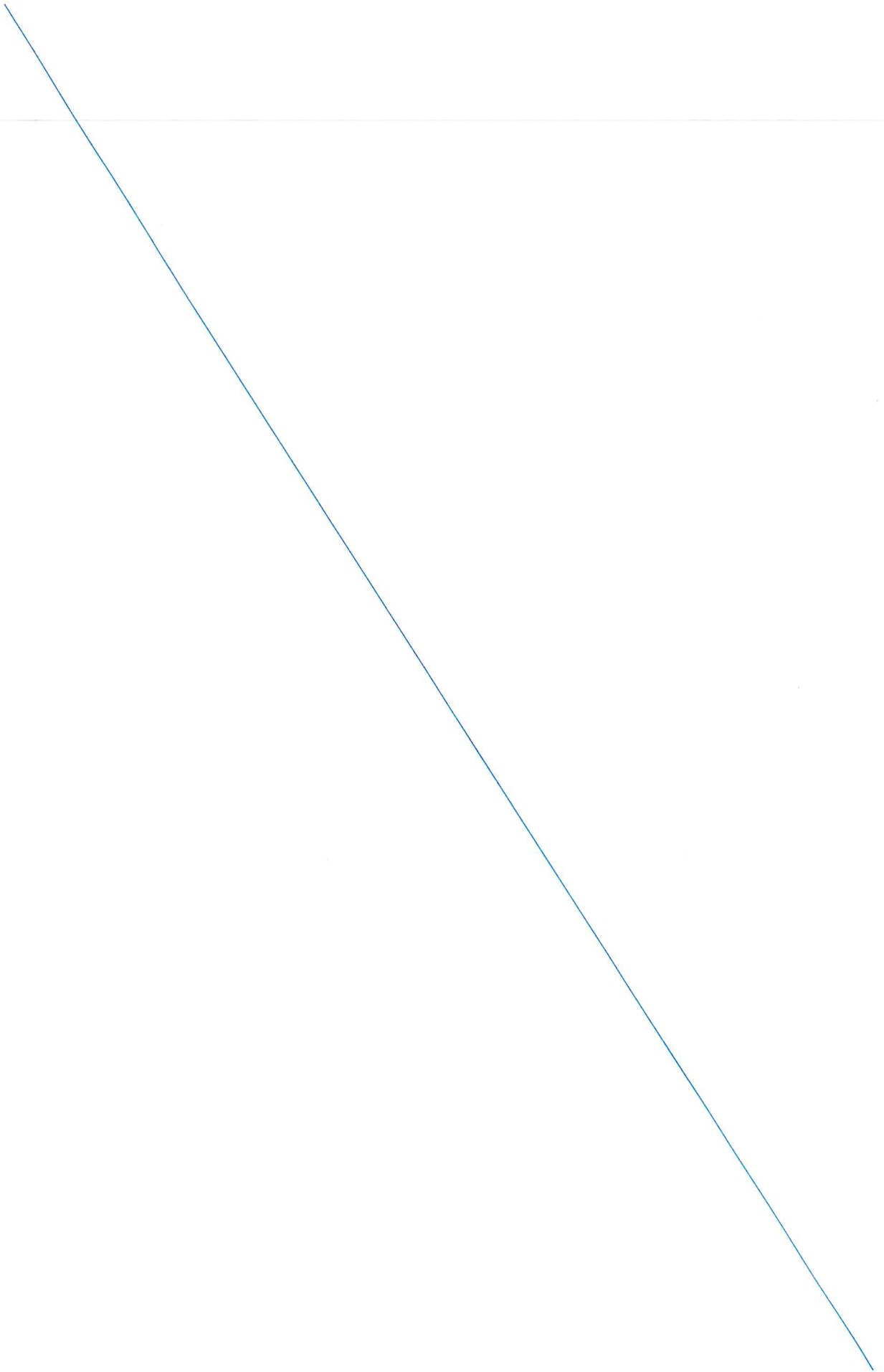
Etaient présents : Mme FOURÉ, MM. DECLÉ, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, Mme RODINGER, Mme PINON, OURDOUILLÉ, BOCQUILLON, CAPELLE, SURHOMME, Mme THIEBAUT, Mme QUIGNON, SUIN, GAILLARD, Mme A. LEMAIRE, WATELAIN, STOTER, Mme DE WAZIERS, BOHIN, LENGLET, MAGNIER, Mme HIVER, THUILLIER, Mme LEROY

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT a donné pouvoir à Mme FOURÉ
M. SAVREUX a donné pouvoir à M. RIFFLART
M. DOVERGNE a donné pouvoir à M. CAPELLE
M. DINOARD a donné pouvoir à Mme LEROY

Excusés, absents : MM. FOUCAULT, GEST, THÉVENIAUD, RENAUX, DESSEAUX, DEBART, DUFOUR, VANDEPITTE, DELANNOY, FRANCOIS, DELFOSSE, Mme A-M. LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, DESFOSSÉS, NOBLESSE, PETIT, DURIEUX, BABAUT, CHEVIN

A été nommé(e) secrétaire de séance : Paul-Eric DECLÉ



Vu l'adoption du budget principal 2023,

Vu la délibération n°1_20230511_1.1.1 désignant le prestataire pour l'enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²) enquête cœur et enquête étudiants,

Vu le coût de la prestation et de la subvention de l'Etat permettant de calculer le reste à charge :

Notification du marché pour un montant de 618 240 € TTC, (2023 et 2024)

Enquête cœur : 549 120 €

Enquête Etudiants : 69 120 €

Soulte CEREMA enquête cœur 16 800 € TTC (en 2024)

Soulte CEREMA enquête étudiants 3 600 € TTC (en 2024)

Communication 14 000 € TTC (en 2023)

Déduction de la subvention de l'Etat 20% : 103 040 € (2024)

Enquête cœur : 91 520 €

Enquête Etudiants : 11 520 €

Reste à charge : 549 600 €.

Cette somme sera répartie sur les exercices 2023 et 2024 de la façon suivante :

En 2023 : =	E.Coeur	288 560 € (8 EPCI)
	E.Etudiants	34 560 € (C Amiens métropole)
En 2024 :	E.Coeur	199 840 € (8 EPCI)
	E.Etudiants	26 640 € (C Amiens métropole)

La participation des EPCI pour cette contribution dite « projets délibérés » peut donc être appelée selon la répartition suivante :

EPCI	Contribution 2023 « EMC ² »	Contribution 2024 « EMC ² »
C Amiens Métropole	206 795,99 €	145 920,70 €
CC Avre Luce Noye	11 337,82 €	7 851,92 €
CC Grand Roye	19 346,05 €	13 397,96 €
CC Nièvre et Somme	14 950,00 €	10 353,51 €
CC Pays du Coquelicot	18 573,75 €	12 863,11 €
CC Somme Sud-Ouest	21 631,05 €	14 980,42 €
CC Territoire Nord Picardie	16 002,62 €	11 082,49 €
CC Val de Somme	14 482,72 €	10 029,90 €
Total	323 120,00 €	226 480,00 € €

Le Comité syndical,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28/11/2023,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré.

A l'unanimité

- Valide la participation financière due des EPCI concernant l'enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²) enquête cœur et enquête étudiants, selon les montants mentionnés dans le tableau suivant :

EPCI	Contribution 2023 « EMC ² »	Contribution 2024 « EMC ² »
C Amiens Métropole	206 795,99 €	145 920,70 €
CC Avre Luce Noye	11 337,82 €	7 851,92 €
CC Grand Roye	19 346,05 €	13 397,96 €
CC Nièvre et Somme	14 950,00 €	10 353,51 €
CC Pays du Coquelicot	18 573,75 €	12 863,11 €
CC Somme Sud-Ouest	21 631,05 €	14 980,42 €
CC Territoire Nord Picardie	16 002,62 €	11 082,49 €
CC Val de Somme	14 482,72 €	10 029,90 €
Total	323 120,00 €	226 480,00 €

- Autorise le Président à appeler les participations financières auprès des EPCI.
- La recette a été inscrite aux BP 2023 et 2024 – Article 74751.

Fait et délibéré le 5 décembre
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,



Le Président,
P. RIFFLART

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	7_20230512_762
Objet :	Finances - Participation financière des EPCI pour le marché EMC ²
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6.2 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20231205-7_20230512_762-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20231205-7_20230512_762-DE-1-1_0.xml	text/xml	939 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib7_20230512_762.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20231205-7_20230512_762-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	6 décembre 2023 à 15h03min58s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	6 décembre 2023 à 15h04min01s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	6 décembre 2023 à 15h04min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 décembre 2023 à 15h04min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 décembre 2023 à 15h04min13s	Reçu par le MI le 2023-12-06